

- CERGY - PONTOISE
- CHOISY LE ROI
- RUEIL
- FLINS
- GUYANCOURT
- VSF
- RENAULT SIEGE
- CLEON
- DOUAI
- GRAND-COURONNE
- LE MANS
- SANDOUVILLE
- DIRECTIONS REGIONALES
- C.R.P.R.

BAREME

au

01 avril 2014

Indemnité progressive de transport (par jour travaillé)			
Applicable à partir du : 00 janvier 1900			
ZONES			
de 1 km à - de 10 km	de 10 km à - de 20 km	de 20 km à - de 30 km	de 30 km et plus
1,45 €	1,55 €	1,66 €	1,77 €

MONTANT DES ALLOCATIONS POUR L'ANNEE		2014
Allocation de vacances	208,23 €	montant hiérarchisé au coefficient 100
" "	260,34 €	montant uniforme
Allocation de fin d'année	281,35 €	montant hiérarchisé au coefficient 100

Le montant des allocations hiérarchisées est majoré de :

- . 10% pour une ancienneté comprise entre 10 et 19 ans
- . 20% pour une ancienneté égale ou supérieure à 20 ans